



Nouvelles de A.D.A

Journal n°83
Octobre 2020

UN COUP DE MAIN POUR GRANDIR

3

Mutuelles
de santé

4

« Les Mamans et
Papàs Lumières »

6

Legs en duo,
une solution
win-win

7

Webinaire

Edito

ADA à l'épreuve du Corona virus

S'adapter, s'ajuster, se réinventer... Cette période de pandémie a affecté le quotidien de tout un chacun. Si le virus a bouleversé nos projets au Sud, il a aussi directement impacté notre structure Nord.

En effet, malgré les mesures fiscales qui ont été adoptées par notre gouvernement en faveur des ONG, la covid 19 a sérieusement bouleversé le monde de la coopération au développement. Notre secteur, comme beaucoup d'autres, n'a eu d'autre choix que sans cesse se réinventer et s'adapter pour traverser cette période.

Chez Auto-Développement Afrique, nous avons été contraints d'annuler tous nos événements de récolte de fonds : notre spectacle annuel, nos marches parrainées ou encore notre participation aux 20 KM de Bruxelles.

Ces événements, qui servent de vitrine à notre ONG, constituent aussi une rentrée financière indispensable à la survie de notre structure.

Nous en avons été malheureusement privés cette année, mais nous sommes bien décidés à surmonter cette nouvelle épreuve !

Vous pouvez nous y aider en profitant de l'augmentation du seuil de déductibilité fiscale (60% pour tous les dons effectués en 2020).

Concrètement, en nous faisant un don de minimum 40 € en 2020, vous pourrez déduire 24 € de vos impôts ! Cela ne vous coûtera donc réellement que 16 €, mais nous aidera à passer ce cap difficile !

Sans vous, notre action n'existe pas car seuls, nous ne pouvons aider personne !

Vous croyez en nos projets ? Alors, permettez-nous de respecter nos engagements vis-à-vis de nos partenaires et de nos bénéficiaires !



MERCI d'avoir répondu à notre appel !

Vous avez offert 1.866 cartes de mutuelle de santé

En juin dernier, nous vous avons appelés à l'aide au nom des bénéficiaires du LIVE, touchés de plein fouet par la crise du Corona. Et vous nous avez répondu nous permettant ainsi de récolter plus de 5000 € !

Cette somme, complétée par l'apport d'autres bailleurs, nous a permis de renouveler l'ensemble des cartes de mutuelles de santé de nos bénéficiaires.

Ces cartes sont primordiales, car elles donnent accès à tous les services et médicaments fournis dans les centres de santé locaux (médicaments contre le paludisme, prévention de la malnutrition, vaccination, analyses de sang, tests de tuberculose, anti-rétroviraux, ...), ainsi qu'à un nombre limité de services dans les hôpitaux de district.

Au Rwanda, depuis 2006, la loi exige que toute la population soit couverte par une assurance maladie. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime qu'aujourd'hui, ce sont près de 98% des Rwandais qui ont accès aux soins de santé.

Le paradoxe rwandais

Le Rwanda, classé 18ème pays le plus pauvre du monde en 2019, fournit donc une couverture sociale à un plus grand pourcentage de citoyens que certains pays parmi les plus riches du monde ! C'est le seul pays d'Afrique subsaharienne dans lequel riches, pauvres, jeunes, vieux, citadins ou ruraux, ... ont indistinctement accès aux soins de santé!

Au Rwanda, il existe divers programmes d'assurance maladie. Toutefois, le programme le plus important en terme



Des mères de famille posent avec leur carte de mutuelle

© newtimes.co.rw

d'affiliation est sans conteste le régime des mutuelles communautaires, destiné aux populations rurales, aux personnes à faibles revenus, aux étudiants et aux travailleurs du secteur informel.

Dans ce système, chaque membre de la famille doit payer annuellement une cotisation de 3000 FRW (soit l'équivalent de 3 €) pour recevoir sa carte de mutuelle individuelle. Celle-ci est valable pendant un an (du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante).

Obligatoire et universel

Le gouvernement rwandais a réfléchi à un régime d'assurance-maladie de base communautaire, afin d'aider la population à payer ses frais médicaux. Après une phase pilote au sein de quelques districts, le système d'assurance maladie a été étendu sur l'ensemble du territoire national, et ce, dès 2003, avant de devenir obligatoire en 2006.

Aujourd'hui, cet engagement en faveur de la santé universelle reste un modèle et une source d'inspiration pour bien d'autres pays dans le monde.

BURUNDI

Les « Mamans et Papas Lumières »

D'une durée d'un an, le projet PRAVUB (Projet de Recheptelisation des Agriculteurs très Vulnérables de la commune de Bukeye) a pris fin en février 2020. Les « Mamans et Papas Lumières » y ont joué un rôle essentiel.

Mis en œuvre par notre partenaire local DEVI, le PRAVUB visait à soutenir les agriculteurs les plus vulnérables, en leur fournissant du bétail et en les formant, entre autres, à la production de compost d'origine organique. Les objectifs du projet étant d'améliorer leur sécurité alimentaire grâce à l'augmentation de leurs productions.

Constitués de 1461 ménages et de leurs familles (soit environ 7000 personnes), les bénéficiaires ont profité de différentes formations comme celles portant sur les techniques d'élevages et d'agriélevage. D'autres formations leur ont également été dispensées, notamment celles relatives aux thèmes de la santé et de la nutrition. C'est dans la diffusion de ces thèmes qu'interviennent les « Mamans et Papas Lumières ».

Un concept innovant

Le concept de « Mamans Lumières » a été créé en 2013, au Burundi ⁽¹⁾ et résulte d'un partenariat entre la Croix-Rouge de Belgique et la Croix-Rouge du Burundi. Il vise principalement à lutter contre la malnutrition des enfants et à améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, plus d'un enfant sur deux est touché par la malnutrition au Burundi.

Les « Mamans Lumières » sont des mères qui font office de référence dans leur communauté, en raison de leurs bonnes pratiques en faveur de la santé de leurs enfants. Une fois identifiées, ces mamans sont formées par des volontaires de la Croix-Rouge sur les questions d'hygiène, d'assainissement et de

nutrition. Ensuite, elles ont pour mission de transmettre ces savoirs aux mères et futures mères de leur village. Avec l'aide des volontaires de la Croix-Rouge, les «Mamans Lumière» sensibilisent également leurs communautés sur des sujets tels que la vaccination des enfants, la planification familiale, etc.



© Croix-Rouge de Belgique

Déviance positive

Cette approche part du constat que, dans les mêmes conditions, certaines familles se débrouillent mieux que d'autres et alimentent mieux leurs enfants. L'idée est de repérer les bonnes pratiques de ces ménages et d'inciter le reste des membres de la communauté à les imiter.

La coordinatrice de notre partenaire local, Léoncie Ciza, a eu l'idée de reprendre ce principe de la déviance positive, en l'adaptant au projet. L'assistante sociale du PRAVUB a donc choisi 56 bénéficiaires, aux pratiques exemplaires et les a renforcés sur des thématiques liées à la

santé, la nutrition, l'hygiène et assainissement, l'éducation, la cohabitation harmonieuse et la planification familiale. Ces « Mamans et Papas Lumières » se sont engagés à durabiliser les acquis du projet en continuant à suivre les familles bénéficiaires, une fois le PRAVUB achevé.

Les changements de comportement de nos bénéficiaires ne sont d'ailleurs pas passés inaperçus ! En effet, nombre d'entre eux ont été certifiés « ménage modèle » par les autorités locales.

Les critères du concept de ménage modèle ont été choisis afin de promouvoir des valeurs positives, à savoir la bonne santé, l'éducation, l'hygiène et l'assainissement, la protection de l'environnement et la solidarité communautaire. En outre, ces critères sont en lien étroit avec les politiques de développement du gouvernement du Burundi qui, dès 2008, s'est engagé pour un renforcement de la sécurité et le développement économique et social « (...) afin de briser le cycle de la fragilité caractérisée par la vulnérabilité à la pauvreté et la violence (...) ».

Il est intéressant de constater que la Province de Muramvya (où se situent nos projets) concentre 39% des ménages modèles déjà certifiés par le gouvernement burundais. Nous avons la faiblesse de croire que nos projets ont contribué à ce remarquable résultat.

(1) <https://action-internationale.croix-rouge.be/2015/03/09/mamans-lumieres-une-approche-deviante-pour-lutter-contre-la-malnutrition/>



Les « Mamans Lumières »

LEGS EN DUO, UNE SOLUTION WIN-WIN

Donnez plus à vos héritiers éloignés, tout en soutenant ADA !

Un testament prévoyant le legs en duo permet à un individu, ayant pour héritiers des personnes éloignées (et donc fortement taxées), de léguer une partie de son patrimoine à une association, fondation ou ONG ⁽¹⁾. Celle-ci se charge de payer la totalité des droits de succession, y compris ceux des héritiers désignés.

Prenons un exemple sur base des droits de succession à Bruxelles ⁽²⁾. Sans descendance, vous souhaitez léguer à votre nièce Victoire votre maison d'une valeur de 1.000.000 € et à votre filleul Bienvenu (sans lien de parenté) un appartement, de 500.000 €.

Victoire devra payer 680.000 € de droits de succession et bénéficiera donc de 320.000 €. Bienvenu paiera 358.750 € de droits et recevra 141.250 €. Le total des droits de succession s'élève à 1.038.750 € (69,25%).

Avec le système du legs en duo, vous pouvez décider de donner 500.000 € à Victoire (gain de 180.000 €), 200.000 € à Bienvenu (gain de 58.750 €) et le solde de votre succession (800.000 €) à ADA, avec la charge pour ADA de payer tous les droits de succession : ses propres droits 56.000 € ⁽³⁾, ceux de Victoire soit 330.000 € et ceux de Bienvenu soit 114.750 €.



Il faut être attentif à laisser un avantage suffisant à l'ASBL bénéficiaire car le legs en duo implique que ce soit celle-ci qui gère les côtés administratif et fiscal de la succession, parfois assez chronophages.

Chaque situation étant particulière, contactez votre notaire en vue d'être conseillé ou ... contactez-nous pour en savoir plus !

	Montant de la succession après impôt		
Héritier	Succession sans legs en duo	Legs en duo	Gain du legs en duo
Victoire	320.000 €	500.000 €	+ 180.000 €
Bienvenu	141.250 €	200.000 €	+ 58.750 €
ADA	0 €	299.250 €	+ 299.250 €

Calcul : <https://www.belgium.be/fr/impots/succession/calcul>

⁽¹⁾ <https://www.notaire.be/donations-successions/les-successions/legs-en-duo>

⁽²⁾ Les droits de succession sont régionalisés. Ce sont donc les règles de la région du domicile du défunt qui doivent être appliquées. Même s'il y a des variations dans les taux, les différences entre les régions ne sont pas grandes et les principes sont les mêmes. Les droits de succession vis-à-vis des neveux et nièces sont de maximum 70% en à Bruxelles et en Wallonie et de 55% en Flandre. Les droits de succession par rapport aux personnes sans lien de parenté sont de maximum 80% à Bruxelles et en Wallonie et de 55% en Flandre .

⁽³⁾ 7% en Wallonie et à Bruxelles, 8,5% en Flandre <https://www.notaire.be/donations-successions/droits-de-succession/association-fondations-droits-de-succession-reduits>.

Participez à notre webinaire !

Un parc comme outil de gestion des conflits au Nord Kivu

Le vendredi 13 novembre 2020 à partir de 19h00, nous organisons une conférence en ligne en direct de Goma. Vous y découvrirez de quelle manière le parc des Virunga peut être un acteur-clé de la gestion des conflits dans cette région.



Thème : Le parc des Virunga peut-il être une opportunité pour gérer les conflits au sein de la population ?

La région du Nord Kivu est ravagée par des massacres et des actions de terreur perpétrés par différentes milices au service d'intérêts financiers. La société traumatisée est aussi confrontée à des conflits.

Le parc des Virunga, parc national dirigé par Emmanuel de Merode, site du patrimoine mondial de l'Unesco, menacé sans cesse par les déplacements de populations, est l'objet de nombreuses convoitises.

Conférencier : Augustin Ndimubanzi

Augustin Ndimubanzi est coordinateur du projet Etat Civil et population des villes de Goma, Butembo et Beni. Il donne ainsi une existence administrative et donc des droits fondamentaux à la population, en particulier la plus vulnérable.

Auparavant, il a été en charge de missions essentielles et risquées dans la région du Nord-Kivu. Le fil conducteur de celles-ci était d'assurer le droit des personnes, la pacification et le développement dans la dignité de chaque être humain en extrayant tout aspect tribal.

Fort de sa solide expertise, notamment en gestion de conflits, Augustin Ndimubanzi nous partagera son expérience.

Participation

Pour vous inscrire et/ou obtenir toutes les explications sur la conférence, envoyez un e-mail à Eléonore (e.kymaka@ada-zoa.org). Lors du webinaire, notre numéro de compte s'affichera à l'écran. Tout don à partir de 40 € sur le compte d'ADA vous garantit sa déductibilité fiscale.



POMM'ADA

Jus de pommes

5 € la bouteille
Délicieusement solidaire !

Commandes :
par email : l.leflere@ada-zoa.org



Merci aux courageux bénévoles ADA qui ont récolté les fruits !

Soutenez nos actions

1 € de don = 5 € pour nos projets.

Vos dons sont valorisés et multipliés grâce à l'effet « levier » qu'offre la formule de cofinancement des bailleurs de fonds tels que la DGD, la Région wallonne ou la Commission européenne. *Auto-Développement Afrique* vous garantit que, sur base annuelle, au moins 80% de ses revenus sont directement attribués à ses projets de développement.

Compte : 310-1186157-30

Vous êtes convaincu(e) par nos actions ? Pour nous assurer votre soutien à long terme quel que soit le montant de votre don, nous vous invitons à choisir la formule de l'ordre permanent. De plus, les dons qui, au total, s'élèvent à un minimum de 40€ dans le courant de la même année sont déductibles fiscalement.

Je désire recevoir la newsletter de l'asbl « Auto-développement Afrique ».

Envoyez ce message à info@ada-zoa.org pour recevoir régulièrement par e-mail les informations sur les actions de notre association.

Trimestriel « Nouvelles de A.D.A. »

Rue Driesbos 32 - 1640 Rhode -St Genèse

Téléphone : 02 540 80 22

E-mail : info@ada-zoa.org

www.ada-zoa.org



Compte 310-1186157-30

IBAN BE15 3101 1861 5730

BIC BBRUBEBB

Editeur responsable : Luce Leflere-Denays
Rue du Long Chêne 64 - 1970 Wezembeek-Oppem